

Enfants placer en famille d'accueil

Par **La fille**, le 15/11/2020 à 12:23

Bonjour voilas la situation je suis avec mon conjoint qui as un enfant de 11mois ont n'as retirer l'enfant a son ex compagne pour maltraitance l'enfant et place mon conjoint le voit 1 fois par mois 1h
Une enquête d'investigation a été ordonné
La maman as donner une fausse adresse elle ne vit plus dans l'appart
Que risque telle
Car nous essayons avec mon conjoint de récupérer l'enfant merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le 15/11/2020 à 17:10

bonjour

on ne peut dire ce que risque la maman

l'enquete d'investigation est en cours et donnera au juge des informations sur la situation de chacun ,chacune....

Par **ESP**, le 17/11/2020 à 11:57

Bonjour

Vous dites conjoint, vous êtes donc mariés ?

Si vous avez formulé le souhait de recueillir cet enfant et que votre couple présente les garanties requise pour l'héberger, le nourrir et l'éduquer correctement, il n'y a pas de raison que la justice s'y oppose.

Par **CUJAS 26150**, le 17/11/2020 à 16:09

Bonjour,

la question que je me pose est de savoir qui, des trois personnes, est détenteur de l'autorité parentale.